

Conférence de presse de Mélanie Vogel et Léa Balage: nos institutions peuvent-elles résister au RN ?

30 min · Ecologistes

Bonjour à tous et à toutes. Merci beaucoup pour votre présence au journalisme et de la société civile. On est élus chercheurs. On est un peu tous concernés par le rapport, cette nouvelle édition du rapport qui vous est présentée aujourd'hui, qui est l'actualisation d'un stress test qui avait déjà été réalisé il y a quatre ans sur les institutions françaises, réalisées à partir aussi d'exemples européens. Et quatre ans après, on voit que malheureusement, les fragilités décelées déjà dans le système français de routine à s'accroître, à s'accroître en matière de liberté de la presse, de droits aux associations. Ce sera présenté plus en détail après. Mais pourquoi est-ce qu'on a décidé, avec Mélanie Vogel et Mélissa Camara, de pouvoir réactualiser cet élément ? C'est que, bien sûr, il y a l'élection présidentielle qui arrive, mais aussi la vulnérabilité de ces institutions qu'on a pu voir au sein du Parlement européen, au sein du Sénat et de l'Assemblée nationale depuis nos élections respectives. Et bien sûr, dans le débat public, on voit bien aussi quel est le plan de l'extrême droite vis-à-vis de ces institutions. Et donc toute l'opportunité, j'allais dire, c'était de révéler ces fragilités pour interpeller celles et ceux qui prétendent les défendre. Voilà. Je vais être plus longue pour laisser aussi Mélanie présenter les intentions de ce rapport également. Merci beaucoup, Léa, et merci à toutes et à tous d'être aussi

nombreuses et nombreux aujourd'hui. Peut-être un petit élément pour vous expliquer le travail initial qui avait été fait et publié en 2022. Il avait été commandé par une députée européenne écologiste, Mélanie de Poscorfil, qui à l'époque était la rapporterie générale du Parlement européen sur le cas hongrois, sur la procédure article 7 contre la Hongrie, et qui au cours de son travail sur la Hongrie, avait commencé à se dire « Hum, ben, si c'était en France, ce serait peut-être encore pire ». Et de ce questionnement, de savoir ce qui se passerait si en France, un Orban arrivait au pouvoir, est née l'idée d'objectiver le mode opératoire des dirigeants autoritaires et imaginer ce qui se passerait avec les institutions françaises si l'arrivée de l'extrême droite ou pouvoir se manifester. Il y a une chose qui me paraît importante, évidemment, les deux chercheurs qui ont dirigé l'étude vous expliqueront dans le détail pourquoi ce que je vais vous dire est exact, mais il faut avoir en tête, à mon avis, c'est important, que la France est probablement le pays européen le plus vulnérable face à un risque d'arriver au pouvoir de l'extrême droite. C'est le pays dont les institutions sont les plus fragiles face aux risques autoritaires parce que la démocratie y est très peu protégée. Cette fragilité, elle

a été mise en exergue, nous avons pu la voir de manière encore plus forte depuis 2022, le moment où la première édition a été publiée parce qu'on voit déjà qu'avec au pouvoir un gouvernement qui n'est pas un gouvernement d'extrême droite, mais qui à diverses occasions a des tentations illibérales, on voit comment les institutions peuvent être mises au service d'une pratique illibérale du pouvoir. Alors,

il nous reste 7 mois avant l'élection présidentielle. Il ne s'agit pas d'anticiper que l'extrême droite va gagner, il ne s'agit pas de considérer que c'est fait, c'est pas fait. Nous sommes en train de se faire, c'est fait. Notre devoir premier comme démocrate, ça doit être de l'empêcher, mais nous pensons que nous devons faire plus et mieux que cela. Nous devons être le mieux protégés possible au cas où cela arriverait. Et nous n'avons pas le droit de nous contenter alors que nous connaissons les

fragilités du système, alors que nous connaissons les manières de les régler, de ne rien faire et d'attendre que le pire arrive alors que nous savons aujourd'hui ce qu'il pourrait se passer si l'extrême droite arrive au pouvoir et ce qu'il faut faire pour empêcher que ce soit si facile pour elle de ne manquer l'état de droit si rapidement.

Enfin, je veux insister sur un point. Les modifications qu'on propose sont des modifications qui ont été portées pendant longtemps, depuis longtemps, par différentes forces politiques, différentes organisations de la société civile. Ce ne sont pas des propositions ancrées à gauche et ce ne sont pas des propositions qui ont uniquement pour objet d'être contre l'extrême droite. Ce sont des propositions pour la démocratie, pour avoir un système qui est plus performant et dans tous les cas, quoi qu'il se passe en 2027, si nous adoptons cette série de recommandations, nous aurions en France une démocratie bien plus fonctionnelle. Et c'est ça le but. Merci beaucoup. Bonjour à toutes et tous. J'aurais évidemment préféré être avec vous aujourd'hui, mais je tenais malgré tout à participer au lancement de cette étude et à remercier Mélanie et Léa, avec qui j'ai eu le plaisir de porter cette initiative, ainsi que les auteurs de l'étude, Laurent Pech et Sébastien Platon, pour la qualité et la rigueur de leur analyse. Cette étude part d'une question simple, mais assez vertigineuse. Que se passerait-il en France si une majorité autoritaire décidait d'utiliser les failles de notre propre système pour s'installer durablement au pouvoir ? Au Parlement européen, nous savons que ce scénario n'a rien de théorique. La Hongrie et la Pologne nous ont montré que l'autoritarisme ne s'installe pas forcément avec fracas. Il avance étape par étape. On attaque les juges, on affaiblit les médias, on réduit l'espace de la société civile, on prend le contrôle des institutions indépendantes. Et lorsque l'Union européenne réagit, une partie du mal est souvent déjà faite. Cette étude nous le rappelle,

la France n'est pas à l'abri. La démocratie n'est jamais définitivement acquise. Elle se protège, elle se répare, elle se renforce. Et ce combat n'est pas seulement institutionnel. Lorsque l'état de droit recule, les femmes, les personnes LGBTQIA+, racisées, migrantes ou en situation de handicap, sont souvent les premières à en payer le prix. Notre responsabilité est donc double. Renforcer nos garde-fous en France et construire une Union européenne capable de défendre réellement les valeurs qu'elle inscrit dans ces traités. Cette étude est un signal d'alarme, mais ce n'est pas un message fataliste. Elle nous dit aussi que nous pouvons encore agir. Vous pouvez compter sur moi pour faire vivre ce travail en France comme au Parlement européen. Alors faisons-le pendant qu'il est encore temps. Bonjour à tous. Je me présente.

L'origine et l'objectif principal de notre année

par rapport à la première et je passerai ensuite

à la première version, comme il a

dit en 2022, à l'initiative qui

était en charge de

l'ordre de l'article 7 relative à l'environnement sur laquelle j'ai moi-même participé en tant qu'expert pour le Parlement européen. Paul

-Bos Confil et Philippe Lambert, en 2022, nous avaient commandité cette étude, et nous avaient présenté cette étude à Bruxelles, en

lisant des articles sur la Banque centrale européenne. Et à un moment donné, ça avait fait eureka

dans nos esprits financiers.

La Banque centrale européenne faisait pour

juger de manière préventive la solidité d'un système financier dans un cas de choc financier. Donc on a dit, on va mettre en œuvre cette logique de tester la résistance de l'

ordre. En

2022, la lumière des expériences polonaises et hongroises, à l'époque, c'était les deux États qui connaissaient le processus le plus intense de recul démocratique et de l'État de droit dans le monde. On a oublié ça, mais nous avons deux états de mort classés numéro 1 et numéro 2 dans le monde, en 2020 -2021, en termes d'intensité de processus de démantèlement des contre-pouvoirs.

La première étude avait décrit le mode d'emploi du parfait autocrate, si j'ose dire, pour démanteler ces contre-pouvoirs de manière formellement légale, dans toute part, du temps. Et on avait appliqué ce mode d'emploi autocratique à un scénario de base en France. Que pourrait faire une majorité autocratique ? Quelles sont les vulnérabilités qui pourraient être utilisées pour une majorité autocratique ? Afin de créer, puis de consolider de manière progressive, un régime qu'en sciences politiques, on peut qualifier de régime hybride, où on parle parfois d'autocratie électorale. Donc on a encore des élections libres, mais qui sont structurellement inéquitables. Donc ça, c'était la première version. La deuxième version de notre rapport, donc à l'initiative de Mélanie Vaugelle et Appalach, El Mariki et Mélissa Camara, que nous remercions d'ailleurs pour cette commande. L'objectif principal est de demeurer le même. Comme dans la première édition aussi, c'est un point important. La seconde édition... Merci.

· Conférence de presse de Mélanie Vogel et Léa Balage. · Conférence de presse de Mélanie Vogel et Léa Balage.

On a également pris en compte une autre hypothèse politique, c'est -à-dire un président de la République de tendance autoritaire, mais pas forcément souvenu par une majorité absolue au Sénat -Sommé national, ce qui limite la marge de man-uvre, disons, pour démonter les contre-pouvoirs dans une telle hypothèse. Donc on a deux hypothèses de base, il ne faut pas s'en attendre, il reviendra, mais on garde toujours en tête l'idée que tout ce qu'on peut prévenir, ce sont des changements formellement légaux.

Les éléments de fonds ont été mis à jour au vu des différentes évolutions juridiques intervenues depuis la première version. De même, on a actualisé les données par rapport à la situation en France, donc notamment à la lumière de divers indices qui sont utilisés par les chercheurs. On peut voir un petit peu s'il y avait un processus systématique de démantèlement d'état de droit entre un conseil non en France, mais on a identifié un certain nombre de vulnérabilités structurelles qui sont très importantes. On a ajouté un nouveau chapitre sur le droit électoral pour envisager les possibles manipulations de la procédure électorale au fin de maintien au pouvoir après les prochaines élections, même lorsque le parti pouvoir devient minoritaire. C'est le cas en vie pendant de nombreuses années.

Mais la valeur ajoutée de cette édition, c'est la panoplie de recommandations concrètes par thème qui a été ajoutée à la fin de chaque chapitre et qu'on a classifiée aussi en fonction de l'outil juridique requis pour les mettre en œuvre, donc révision pensionnelle, non organique, non ordinaire ou règlement. Et enfin, un dernier point, on a actualisé tous les exemples qui sont cités dans le volume, c'est -à-dire, outre les exemples tirés de la Hongrie et de la Pologne, on a inclus des exemples tirés

de ce qui se passe, par exemple aux États-Unis, notamment dans le chapitre sur la fonction publique. On a aussi des exemples tirés de la situation en Argentine.

Merci Laurent, bonjour. Je m'appelle Sébastien Platron, je suis professeur de loi-pédic à l'Université de Bordeaux. Je remercie à Monto et aux commanditaires de ce rapport, d'avoir donné une opportunité de mettre à jour notre travail de 2022, dont on a, comme l'a dit Laurent, amendé un peu la situation de base, le scénario de base. Donc c'est un stress test, comme tous les stress tests, on conçoit un scénario, et puis après on essaie d'imaginer ce qui peut arriver. Et du coup, en dialogue avec nos commanditaires, on a intégré l'évolution de la situation, puisque l'on sait que depuis un certain nombre d'années maintenant, il n'y a pas de majorité stable au Parlement. Et donc on a voulu faire en sorte que le rapport reflète cette situation. On était parti à la base, en 2022, on était parti sur un scénario 5e République standard depuis déjà un moment, c'est d'ailleurs celle d'une convergence entre l'exécutif et le législatif. Mais on sait, depuis quelques années, que ce scénario n'est plus d'actualité. Donc on a décidé d'intégrer cette variable à notre scénario de base. Et du coup, on a aussi essayé de l'intégrer dans le rapport, en essayant de mettre en évidence visuellement,

les réformes autoritaires qui nécessitent une majorité à l'Assemblée nationale et celles qui ne nécessitent pas. On remarque qu'en réalité, il y en a quand même pas mal qui ne nécessitent pas, qui peuvent être faits par l'exécutif lui-même, par son besoin du loi. Mais parfois, effectivement, certaines réformes nécessitent une majorité à l'Assemblée nationale. Donc ça, c'est une variable qu'il faut moduler en fonction de la situation concrète.

Je permets aussi d'insister sur ce que n'est pas ce rapport. Ça n'est pas une étude tendancielle sur l'érosion des libertés publiques en France. La question qu'on s'est posée, ça n'est pas est-ce que les libertés sont de plus en plus mal protégées, etc. Beaucoup d'autres l'ont fait. Il y a beaucoup d'autres chercheurs. Je pense à Stéphanie Nelvaucher, Serge Sama, des chercheurs qui ont beaucoup réfléchi sur l'érosion des libertés. Notre approche est beaucoup plus structurelle. On imagine un chef de l'État autoritaire, et comme l'a dit Mme Pogel, pas forcément d'extrême droite, n'importe qui. Un chef d'État autoritaire qui veut s'affranchir des contre-pouvoirs. Et la question qu'on s'est posée, c'est qu'est-ce que peut faire cette personne, avec ou sans, une majorité à l'Assemblée nationale, sans violer la loi, sans violer le droit tel qu'il est. Tout ça c'est important, tel qu'il est, parce qu'on s'est basé sur la jurisprudence telle qu'elle est. Certaines de nos hypothèses seront peut-être démenties, peut-être que la jurisprudence évoluera d'une façon plus protectrice, mais on s'est basé à droit constant. Voilà, aujourd'hui, au jour J, qu'est-ce qu'il est possible de faire que le droit n'interdit pas ? Donc on s'est basé là-dessus. Et nos conclusions. Alors nos conclusions, bien évidemment, quand on cherche les vulnérabilités, on les trouve. Ça ne veut pas dire que le système français est absolument effroyable, illibéral, etc.

Mais ça veut dire quand même que quand on les cherche, on les trouve. Et précisément, un chef d'État autoritaire, un Victor Orban, il les cherche, les vulnérabilités, et il les trouve. Alors, qu'est-ce qu'on a trouvé, donc, en fonction des différentes thématiques, qu'en ce qui concerne les rapports entre l'exécutif et le législatif, ça ne surprendra personne, la principale vulnérabilité, c'est le tropisme présidentiel et exécutif de la 5e République.

Ordonnances, référendums, article 16 de la Constitution, une disposition qu'on a peut-être oubliée, donc on a oublié qu'elle existait, mais elle existe toujours, aussi comme nous sommes le nom de régime des pleins pouvoirs. C'est autant de procédés qui permettent de contourner le Parlement avec des garanties juridictionnelles, parfois incertaines, parfois insuffisantes. Pour la justice, ce qu'on a remarqué, c'est que l'indépendance des magistrats du siège judiciaire, globalement acceptable, on peut faire des progrès, mais les trous dans la raquette, c'est la question des magistrats du

parquet. Il y a eu des évolutions positives ces dernières années, que certains candidats veulent remettre en cause, d'ailleurs, sur cette question -là. Mais malgré ces évolutions positives, les magistrats du parquet restent dépendants pour leur carrière et leurs éventuelles fonctions disciplinaires, et ils ne sont pas de la mauvaise. Il faut aussi regarder les autres juridictions, par exemple les membres du Conseil d'État. Il faut savoir, c'est assez peu connu que l'indépendance des membres du Conseil d'État manque de garanties textuelles. Ce sont surtout des garanties qui résultent de la pratique. Donc, ce qui n'a pas de base textuelle peut être éventuellement facilement défait. Pour le Conseil constitutionnel, il y a des questions en lien avec les conflits d'intérêts. Il y a des questions qui sont en lien avec la présidence du Conseil constitutionnel, qui est insuffisamment protégée. On a aussi regardé la fonction publique. On l'avait déjà fait la première fois, mais c'est devenu encore plus pertinent avec ce qu'on fait des Trumps et des Bolsonaro, la fonction publique à coups de doge et à coups de purge,

etc.

Et en France, on peut remarquer que le statut de la fonction publique, il est quand même protecteur. Mais ce qu'on remarque, c'est quand même une très forte tendance à la contractualisation. Et du coup, la contractualisation fait baisser un certain nombre de garanties et donc ouvre davantage à d'éventuelles manipulations, même si normalement, il y a toujours le principe d'égalité derrière.

Il y a aussi la question des droits et des obligations des fonctionnaires qui peuvent être revus. Alors, les obligations peuvent être revues à la hausse. Par exemple, le devoir de réserve qui est suffisamment ambigu pour qu'on puisse le faire bouger à la hausse. Et les droits des agents publics peuvent être revus à la baisse. Par exemple, la liberté d'expression qui leur est garantie, mais il y a un certain nombre de choses qui peuvent être revues aussi. On a regardé aussi les autorités administratives indépendantes. En France, on a des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes. C'est juridiquement pas tout à fait pareil, mais je ne vais pas l'insister. Et ce qu'on regarde, c'est que ces autorités, qui ont souvent en charge des aspects, des points importants, notamment de protection des libertés, on pense à l'ARCOM ou à la CRI, etc. Bon, leur indépendance, elle dépend des garanties organiques qui touchent à leur statut, à la nomination des membres, à l'exercice du mandat. Ces garanties sont variables d'une autorité à une autre. On remarque un certain nombre de constantes, notamment par exemple, ce qu'on remarque, c'est que le caractère non renouvelable du mandat des membres, qui est une garantie d'indépendance, si vous savez que vous n'êtes pas renouvelable, vous n'allez pas chercher à plaire au pouvoir, et ce n'est pas du tout la règle. La règle, c'est plutôt le renouvellement unique. Donc déjà, il y a une faiblesse, et puis il y a aussi toutes les questions qui sont liées au budget, à la question des contrôles, à la question de la responsabilité, etc. On essaie de détailler ça dans le rapport. On ne s'est pas contenté des contre-pouvoirs institutionnels, on a aussi essayé de regarder les contre-pouvoirs

non institutionnels, c'est -à-dire les médias, c'est -à-dire la société civile, c'est -à-dire aussi les universités. Et partout, effectivement, on a remarqué un certain nombre de faiblesses, là aussi, qui surprendront personne, les médias privés. Et puis, Il y a une dépendance à l'égard de l'État via des aides à la presse qui sont souvent opaques et à l'égard des puissances économiques qui ont favorisé une rencontre sans précédent. Pour ce qui est du monde associatif, là aussi il y a un certain nombre de problèmes, une dépendance là aussi financière via des subventions qui précarisent et qui exposent à l'arbitraire politique. Une dépendance juridique aussi à travers certaines procédures, par exemple l'agrément. Certains se souviennent de l'affaire de l'agrément d'anticorps il y a quelques années. Ces agréments et autorisations sont très importantes pour pouvoir agir en justice et parfois elles peuvent être attribuées de façon plus ou moins discrétionnaire.

Des aggravations en la matière peuvent être constatées notamment suite à la loi séparatisme de 2021 avec le contrat d'engagement républicain qui peut avoir un effet inhibiteur et surtout l'extension des motifs de dissolution. On sait qu'il y a eu depuis quelques années un nombre record de dissolutions d'associations et de groupements. Concernant l'université, c'est vrai que la liberté académique des enseignants-chercheurs est protégée par la constitution, mais là encore il y a des problèmes de dépendance financière et institutionnelle vis-à-vis du pouvoir public via les financements, via l'accréditation des diplômes, via la composition de certaines instances nationales. Il y a une vulnérabilité aussi vis-à-vis de ce qu'on appelle les procédures Bayon. Alors il pourrait y avoir une amélioration puisque l'Union européenne a légiféré sur les procédures Bayon. Donc on peut éventuellement envisager une amélioration de ce côté-là, mais on n'en est pas là. Enfin, je vous ai dit, on a regardé à droit constant qu'est-ce qui se passe. Et puis la culture des conflits d'intérêts qui n'est pas vraiment très très présente à l'université qui peut poser des problèmes. Et enfin, ça c'est une nouveauté de ce rapport par rapport au 2021, on a réussi à regarder le système électoral. Ce qu'on n'avait pas pu faire en 2022, parce qu'il y a des questions, est-ce qu'on peut manipuler le système électoral ? On pensait bien évidemment à des choses qui sont très connues aux États-Unis, comme le gerrymandering, le fait de manipuler les circonscriptions, merci, les circonscriptions électorales pour modifier le résultat. Et ce qu'on a remarqué

en la matière, c'est qu'il y a un certain nombre de points de critique, la protection des règles électorales est faiblement protégée constitutionnellement. L'organisation des élections est très dépendante de l'exécutif, alors qu'on pourrait imaginer une autorité indépendante, mais là c'est l'exécutif lui-même, l'administration, qui organise les élections. La compétence des juridictions est compliquée, les juridictions qui sont en charge des élections sont diverses et la répartition est parfois fragile. Le duo gouvernement-législateur a une forte barge de manœuvre pour le découpage des circonscriptions et le choix des modes du scrutin, et il y a un certain nombre de failles dans le contrôle du financement politique. Tout ça fait que, alors on aboutit à une espèce de mille-feuille de vulnérabilité pour lesquelles, comme Laurent l'a dit, on a produit un certain nombre de recommandations. Ces recommandations résultent des vulnérabilités qu'on a identifiées et, comme l'a dit Laurent, on les a classées en fonction de l'outil juridique recherché. C'est-à-dire que plus vous êtes haut, plus c'est difficile à faire, révision constitutionnelle, c'est super difficile, mais en même temps mieux vous êtes protégé. Plus vous êtes à un niveau bas, plus c'est facile à faire, un simple règlement par exemple, dans certains cas, peut régler un certain nombre de problèmes, mais dans ce cas-là c'est très fragile puisque ce qu'un règlement a fait, un règlement peut le défaire et le législateur peut carrément l'interdire. Donc voilà, on a mis ces recommandations-là comme un éventail de remèdes qu'on propose très modestement. Et je voudrais conclure

en disant que nos conclusions sont éminemment discutables, on est des chercheurs, on peut débattre de tout ce qu'on dit, mais surtout ce qui était précieux pour nous, c'était cette méthodologie de vraiment réfléchir à la fragilité de nos institutions. Ça ne suffit pas parce que finalement les institutions, ce n'est jamais rien d'autre qu'un frein automatique. S'il n'y a pas derrière un consensus social pour supporter la démocratie libérale, les institutions à elles seules qui ne peuvent pas créer ce consensus et tenir à elles seules la démocratie libérale, mais c'est quand même le frein d'urgence. Quand ça commence à baisser, vous avez ces espèces de mécanismes qui automatiquement essaient de freiner les choses. Et le freinage parfois, il est important, le freinage c'est ce qui vous sauve de l'accident dans bien des cas. Donc ce qu'on a voulu faire, et vraiment c'est pour moi ce qui est peut-être plus important que nos conclusions, cette méthode et cette prise de conscience, nos institutions sont fragiles, nos institutions sont vulnérables, donc il est important d'imaginer le pire dans une certaine mesure et dans la mesure où est possible pour l'éviter. Je vous remercie.

Merci beaucoup. Quelques mots de conclusion avant de laisser les abonnées. Je vous donne des exemples de recommandations prioritaires et puis on pourra passer aux questions.

Vous avez compris qu'il y a dans ce rapport une série de problèmes à régler et une série de solutions pour les régler. Et je voulais juste dire une chose qui doit être, je pense, bien claire pour toutes et tous aujourd'hui. Nous avons encore aujourd'hui en France, théoriquement du moins, une majorité pro-démocratie au Parlement. Du moins c'est ce que nous espérons. Nous allons aborder la séquence budgétaire, on va être d'accord sur quasiment rien, sur ce qui concerne la fiscalité, les investissements dans la transition, les retraites, les APD, etc. Mais nous pensons que nous pouvons encore être d'accord sur une chose essentielle, c'est que ces désaccords doivent pouvoir continuer de se régler en démocratie. Et c'est la majorité dont nous avons besoin pour mettre en place différentes recommandations qui sont exposées dans ce rapport, qui comme ça a été dit, sont par nature sur la table et discutables par une majorité de démocrates.

Et je finirai juste par une chose, il y a beaucoup, ça a été dit, de recommandations qui sont d'ordre constitutionnel, puisque un certain nombre, beaucoup des failles structurées et majeures de notre système proviennent de notre institution. J'anticipe une question sur, c'est compliqué de réformer la constitution.

On l'a vécu au moment de l'introduction du droit à l'avortement dans la constitution. Moi je me suis battue pendant deux ans pour faire ça. Je peux vous dire qu'à partir du moment, pour plein de raisons, où le gouvernement a décidé qu'il voulait le faire, ça nous a pris trois mois. S'il y a la volonté politique, en trois mois, on sait, réviser la constitution. La seule chose qui va nous placer ou pas dans une situation d'être mieux protégée, c'est la volonté politique. Et je pense qu'on est aujourd'hui là dans un moment de clarification indispensable que nous posons au centre et à la droite dans ce pays. On sait où vous êtes sur les questions socio-économiques, etc. Et on sait qu'on n'est pas d'accord. Où êtes-vous aujourd'hui sur la question démocratique ?

Merci. Et justement, puisque l'on interpelle la droite et le centre parce que ces propositions existent dans le débat public, elles existent dans le rapport qui vous est présenté. Et surtout elles existent parce qu'il ne s'agit pas simplement de protéger les institutions au bénéfice des institutions, mais surtout protéger les institutions pour ce qu'elles permettent. C'est -à-dire préserver la dignité des personnes lorsqu'on refuse des discriminations liées à l'orientation sexuelle, liées au lieu de résidence ou genre à l'ethnie supposée. C'est de protéger l'égalité de toutes et tous devant la loi et donc de lutter contre la corruption dans la décision politique publique également. Et donc ces propositions-là, elles sont pour répondre à certains qui pourraient dire que nous sommes en train de défendre une forme d'élitisme ou simplement les magistrats parce que nous saurions affiler à leur syndicat ce qui n'est pas vrai. C'est d'abord parce qu'en fait, on veut protéger les gens contre un système autoritaire et arbitraire. C'est ça tout l'intérêt de préserver nos institutions. Et donc, Mélanie, pour parler de la manière dont nous pouvions effectivement rapidement modifier la Constitution, on a des textes qui sont déjà prêts à être débattus devant le Congrès. C'est le cas du texte qui permet de sanctuariser l'indépendance du parquet avec l'article 65. On a des textes qui ont déjà été déposés dans les deux hémicycles pour nous prémunir d'une révision

de la Constitution qui viendrait atteindre la dignité des personnes en modifiant l'article 11 de la Constitution, l'article 89 encore. Ces textes, ils sont déjà déposés sur les bureaux des deux assemblées. On a déjà des textes qui ont déjà fait une première navette sur le fait de donner les moyens pour agir pour les parlementaires lorsque un gouvernement est d'affaires courantes. On a aussi des textes de nature législative que nous pourrions juste éteindre comme ce qu'on a fait sur la protection fonctionnelle des élus locaux. Nous pourrions éteindre aux agents de l'administration

publique pour les protéger également. On a bien sûr dans nos propositions des initiatives d 'ordre réglementaire et là, c 'est même pas l 'histoire de trois mois, c 'est l 'histoire de trois réunions pour pouvoir se mettre d 'accord sur un décret qui parviendrait à modifier ici les compétences d 'une commission pour permettre au droit électoral, qui est le nouvel ajout de cette édition, à ne pas être détricoté pour que la capture constitutionnelle du pouvoir se termine par la captation aussi des voix et du pouvoir.

- Conférence de presse de Mélanie Vogel et Léa Balage.
- Conférence de presse de Mélanie Vogel et Léa Balage.